

**A l'attention des Mesdames et Messieurs
les délégués régionaux,
A l'attention des Présidentes et
Présidents de Ligues et de comités
départementaux,
A l'attention des Présidentes et
Présidents de clubs,**

Pantin, le 5 juin 2018

Objet : Approbation de la réforme de la licence FFN

Mesdames et Messieurs les délégués régionaux,
Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,
Chers tous,

L'Assemblée Générale de la Fédération Française de Natation, qui s'est tenue du vendredi 1er au dimanche 3 juin 2018 à Montpellier, vient d'approuver le projet de réforme de la licence au travers du vote des différentes résolutions (entre 81,7% et 100% de vote favorable sur chacune d'entre elle).

Je tiens tout d'abord à remercier nos délégués régionaux pour leur confiance et tous ceux qui se sont impliqués dans ce succès.

Cette réforme fait suite à un long travail de concertation mené auprès des licenciés, comme de vous tous, et ce, notamment au travers de l'étude IFOP de janvier dernier.

Cette réforme a été menée en tenant compte des deux objectifs suivants :

- Donner du sens à la prise de licence en tenant compte des différents publics et activités ;
- Adapter une tarification des licences en adéquation avec les services fournis par la Fédération.

Elle est un élément majeur de mon programme. Je suis convaincu de sa nécessité et sa large approbation montre que nous sommes dans la bonne démarche.

Une des missions prioritaires de la FFN consiste à encadrer l'organisation et le développement du 2ème sport le plus pratiqué en France ; la Natation.

Or, la FFN, par son nombre de licenciés, se classe, comme je vous le rappelais dans mon précédent courrier, seulement à la 10ème place des fédérations olympiques et à la 15ème des fédérations sportives.

Cette réforme représente donc un enjeu majeur pour notre Fédération qui a pour but d'inciter tous ses clubs à licencier 100 % de leurs adhérents afin de dépasser la barre des 500 000 licenciés.

Licencier l'ensemble de ses adhérents, c'est donc respecter les statuts de la Fédération et permettre à celle-ci de retrouver la place qui doit être la sienne dans le sport français afin d'obtenir davantage de piscines, davantage de créneaux mais aussi de changer de modèles, en mettant les clubs au centre de l'apprentissage de la natation et de la gestion des équipements.

Licencier l'ensemble de ses adhérents, c'est aussi éduquer les jeunes nageurs d'aujourd'hui qui pourront devenir les dirigeants de demain.

La grille ainsi proposée vise à être attractive pour les pratiquants non licenciés au sein des clubs. En effet, pour certaines pratiques, l'ancien tarif pouvait paraître trop important au regard des contreparties apportées. Par ailleurs, la réforme entérine aussi l'uniformisation des tarifs au niveau national afin de rendre lisible une grille identique sur tout le territoire. Le circuit de prise de licence est également simplifié et permet un versement simultané des parts nationale et régionale.

Vous retrouverez en annexe la grille tarifaire définitive qui présente des tarifs en baisse pour près de **75 %** des licenciés. Elle a fait l'objet de légères modifications pour prendre en compte les spécificités des clubs d'été, dont l'activité se déroule du 1^{er} mai au 15 septembre, mais au sein desquels les licenciés le sont pour l'année. Mais, ce dispositif permet de mettre fin à un vide juridique et à sécuriser ces adhérents.

Au travers de cette réforme, Ligues et Fédération prennent un risque financier important, évalué à 800 000 € pour la fédération et à 500 000 € pour l'ensemble des ligues. En prenant le risque de redonner 1,3 millions d'euros aux clubs, je suis convaincu que ces derniers, qui considéraient la licence comme une taxe, auront désormais à cœur de s'inscrire dans une démarche fédérale.

De même, je crois en l'opportunité pour les clubs licenciant déjà 100% de leurs adhérents de pouvoir utiliser ce gain financier afin de leur permettre de se développer dans leur piscine si cela s'avère encore possible ou en dehors de cette dernière (course en eau libre, bassin extérieurs, etc...).

Une fois de plus, la licence constitue le lien direct entre la Fédération et l'adhérent. C'est à lui et non au club qu'il revient de payer cette licence. C'est au club de l'encourager, voire d'en faire une condition sine qua non de sa pratique au sein de son club.

Sachez que la Fédération prend le risque le plus important qu'elle n'ait jamais pris pour vous prouver qu'une nouvelle ère doit s'ouvrir. L'ère où 100% des adhérents sont licenciés, comme dans bon nombre d'autres sports.

Je serai attentif à toutes vos difficultés.

Avec cette réforme, la FFN entend aussi se donner les moyens d'atteindre les objectifs fixés par le Ministère des Sports, notamment en ce qui concerne l'augmentation de la pratique sportive en France.

Les premiers retours que vous avez eu la gentillesse de m'adresser me confortent.

C'est tous ensemble que nous arriverons à construire une natation plus forte.

Je sais pouvoir compter sur votre concours pour faire de cette réforme un succès.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les délégués régionaux, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, l'expression de mes sentiments sportifs les plus cordiaux.

Gilles SEZIONALE



Grille tarifaire

Licences	Tarifs		Montant	
	part fédérale	part régionale	après la réforme	Prix moyen avant la réforme

Affiliation annuelle

Compétiteur (11 ans et +)	32 €	18 €	50 €	39,50 €
Compétiteur (10 ans et -) et Compétiteur été	16 €	14 €	30 €	23 €
Natation pour tous (0-10 ans)	12,50 €	9,5 €	22 €	23 €
Natation pour tous (11-15 ans)	12,50 €	9,5 €	22 €	39,50 €
Natation pour tous (16 ans et plus)	5,80 €	4,20 €	10 €	39,50 €
Dirigeants/bénévoles/officiels/entraîneurs	10 €	5 €	15 €	39,50 €
Eau Libre promotionnelle*	6 €	4 €*	10 €	création
J'apprends à nager	12,80 €	2,20 €	15 €	15 €
e-Licence (disponible via l'application fédérale en cours de création)	8 €	2 € + 2 € au club	12 €	création

Affiliation animation

Natation pour tous été (0-15 ans)	10 €	8 €	18 €	23 €
Natation pour tous été (16 ans et plus)	5,80 €	4,20 €	10 €	23 €

NB :

*les licences eau libre promotionnelle sont rattachées à leur club de ligue respectif

- les **clubs d'été actuels** peuvent être intégrés soit à cette affiliation temporaire s'il ne pratique de compétition (valable de 1 à 4 mois sur une période libre afin de prendre en compte les besoins des outre-mers) soit à l'affiliation annuelle (avec une ristourne de 100 € si leurs licenciés ne pratiquent pas de compétition en dehors des compétitions estivales).

- l'affiliation animation n'ouvre droit à aucune compétition officielle (sauf via la licence « eau libre promotionnelle »)